

Question n° 51 : Définissez et illustrez les différentes possibilités de financement offertes aux agents emprunteurs.

Introduction :

Le financement de l'économie désigne l'ensemble des modalités par lesquelles les agents économiques se procurent les ressources nécessaires à la réalisation de leurs activités.

Le financement de l'économie concerne tous les agents économiques et le système financier met en relation ceux qui ont un *besoin de financement* avec ceux qui dégagent au contraire une *capacité de financement*.

Quels sont les possibilités de financement offertes aux agents économiques, c'est ce que nous détaillerons tout de suite.

1- 1^{er} emprunteur c'est les entreprises :

Vu leurs activités, les entreprises ont toujours besoin de financement, pour cela elles ont plusieurs sources de financement à choisir :

- **L'autofinancement** : est la 1^{ère} possibilité, l'autofinancement désigne les moyens financiers dont l'entreprise dispose par elle-même : il s'agit de l'épargne des actionnaires, propriétaires de l'entreprise ou des fonds qu'elle met en réserve. Cependant, ces moyens financiers peuvent s'avérer insuffisants pour le développement de l'entreprise si elle doit effectuer des investissements lourds. Elle devra alors recourir, soit à un financement externe sur le marché, soit à des établissements de crédit.
- **Le recours aux marchés financiers : l'émission d'actions et/ou d'obligations**

Deux choix s'offrent à l'entreprise : l'émission de titres de propriété supplémentaires (actions) ou l'émission de titres de créances (obligations, billets de trésorerie...).

Ces deux solutions sont porteuses de contraintes différentes.

- Dans le cas d'**émission d'actions nouvelles**, il faudra trouver de nouveaux partenaires et les attirer par des perspectives de profit. Cette solution étant conditionnée par l'ambiance générale du marché, une période de dépression économique y est défavorable. De plus, l'ouverture du capital peut fragiliser l'équipe dirigeante en place et contrarier et contrarier sa stratégie de long terme. L'entreprise peut également devenir la proie d'autres sociétés si la propriété du capital est dispersée dans le public (on parle de capital « flottant »).
- Dans le cas de l'**émission de titres de créance**, un remboursement ultérieur et le versement d'intérêts sont programmés. Lorsque la durée de vie du titre s'inscrit dans le moyen ou le long terme, il s'agit d'une **obligation**, son niveau de taux d'intérêt dépendant des conditions du marché et de l'évaluation du risque représenté par l'activité de l'entreprise ou sa santé financière. En cas de ralentissement du rythme de l'activité, la charge de cet endettement peut peser lourdement sur la rentabilité de la société. Pour financer leur fonds de roulement, les entreprises d'une certaine taille, peuvent émettre directement sur le marché des titres à échéance plus courte comme des **billets de trésorerie**.

- Le recours aux établissements de crédit:

Les entreprises peuvent également solliciter le concours des établissements de crédit, les PME y étant généralement contraintes faute d'accès direct au marché. Les banques se chargent alors de la collecte des fonds auprès des épargnants. Les prêts qu'elles consentent sont inscrits comme créances à l'actif de leur bilan. Elles en assument le risque et, la plupart du temps, l'atténuent en recourant à des garanties. Bien que cette méthode ait fait débat à la suite de la crise financière des subprimes en 2007 – 2008, par la **titrisation**, les banques peuvent essayer de s'affranchir des risques de crédit excessifs en les transférant sur le marché.

En consentant des « **découverts bancaires** » à leurs clients, les banques de dépôt participent à la création monétaire, celle-ci étant adossée à une créance. Cette garantie pourra en retour être mobilisée auprès de la Banque centrale ou sur le marché pour obtenir des liquidités. S'agissant d'**escompte d'effet de commerce**, ce dernier confère à la banque créditrice une contrepartie du crédit qu'elle accorde. Les **crédits** qu'elles octroient à leurs clients génèrent les dépôts à partir desquels ces derniers peuvent honorer leurs dettes.

Les entreprises peuvent cependant n'avoir pas recours à l'emprunt bancaire en sollicitant, en tant que clientes, le **crédit de leurs fournisseurs** via la négociation de délais de paiements.

2- 2^{ème} emprunteur est : L'État

L'État est l'autre agent endetté de l'économie française. Il doit gérer l'endettement public résultant des déficits budgétaires passés : la dette de l'État atteignait 1.646,1 milliards d'euros à la fin du 1er trimestre 2011, en augmentation de 54,9 milliards par rapport au trimestre précédent. Cet endettement est plutôt financé au moyen d'obligations, les OAT (obligations assimilables du Trésor), l'émission de bons du Trésor à court terme permettant la gestion de la trésorerie de l'État. Généralement, les détenteurs de ces titres sont les intermédiaires financiers.

3- 3^{ème} emprunteur : Les ménages

Enfin, les ménages peuvent solliciter des crédits auprès du système bancaire pour financer leurs achats immobiliers ou leurs dépenses de consommation. Leurs dettes sont principalement à long terme pour le logement et représentaient, en 2007, 69% de leur revenu disponible.

Conclusion :

Le démarrage de toute activité comprend la mobilisation de ressources financières qui peuvent avoir diverses origines : l'épargne de l'entrepreneur, le recours au crédit ou encore la recherche de capitaux sur le marché. De même, l'emprunt permet aux ménages de réaliser leurs projets. L'épargne des ménages constitue une ressource importante des marchés qu'il faut canaliser, rémunérer et sécuriser. À l'opposé, différentes stratégies sont possibles pour répondre aux besoins de financement de l'économie qui dépendent du niveau de développement économique et de l'environnement institutionnel.

Hanane Azzaoui